

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation :
25/08/2026

Date d'affichage :
03/09/2026

DELIBERATION

Le trente-un août deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX (à partir de la DCM n°2), Laurent ROPERS, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres absents : Martine VUILLECARD MORALES
Sandrine BROUSSAUDIER

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Martin KUNSTLER a été élu secrétaire de séance

➤ **260803 : Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CLECT**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT ;

Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de Gennes de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de désigner comme représentant titulaire : M. MOREL Thierry

et comme représentant suppléant : M. KUNSTLER Martin

pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le maire

Jean-Michel LHOMMÉE

